CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26-30 janvier 2015

**SC48-06**

**Progrès des préparatifs de la COP12**

**Action requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès des préparatifs de la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP12) depuis la 47e Réunion du Comité permanent.

**Contexte**

1. Durant la 47e Réunion du Comité permanent, en avril 2014, l’Uruguay, Président du Sous‑groupe et hôte de la COP12, a présenté d’une part, le patrimoine naturel du pays et son offre pour l’organisation de la conférence et, d’autre part, le rapport du Sous‑groupe sur la COP12.
2. Selon la Décision SC47‐03, le Comité permanent :
	1. reconnaît avec satisfaction les progrès signalés et les efforts déployés par l’Uruguay ainsi que la signature rapide d’un mémorandum d’accord pour la COP12;
3. approuve les dates de la COP12 à Punta del Este, Uruguay, du 1er au 9 juin 2015;
4. approuve le logo et le slogan « Les zones humides pour notre avenir » comme thème de la COP12 et de la Journée mondiale des zones humides 2015;
5. approuve la tenue d’une COP12 « sans papier »;
6. reconnaît les progrès et les efforts en cours pour combler le déficit budgétaire pour la COP12 et recommande que le Sous-groupe sur les finances examine d’autres moyens de combler ce déficit;
7. approuve les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides : catégories, critères et procédures de candidature avec des amendements mineurs.
8. Concernant le budget de la COP12, dans la Décision SC47‐13, le Comité permanent a pris note du déficit d’environ USD 350 000 à USD 370 000 dans le budget administratif de la COP12 et des trois activités clés qui ne sont pas financées et s’est félicité de la générosité de la Suisse et de l’Uruguay à l’occasion de la 47e Réunion du Comité permanent qui ont offert de réduire ce déficit.
9. Pour remédier au déficit, dans le cadre de la Décision SC47‐15, le Comité permanent a réattribué une partie des surplus disponibles dans la réserve, comme suit : CHF 90 000 à la traduction (français et espagnol) des documents pour la 48e Réunion du Comité permanent et CHF 150 000 à l’organisation de la COP12.
10. La Suisse a confirmé qu’elle apporterait une contribution volontaire supplémentaire de CHF 100 000 pour la traduction des documents pour la COP12 et pour contribuer aux frais des réunions pré‑COP ainsi qu’aux voyages de délégués africains représentant des Parties à jour dans le versement de leurs contributions.
11. Le Comité permanent, dans le cadre de la Décision SC47‐14, a également noté la nécessité de trouver un supplément de CHF 1,2 million en 2014 et 2015 pour les réunions régionales pré‑COP et le parrainage de délégués pour la COP, et a encouragé les Parties et le Secrétariat à faire des appels de fonds pour la COP12 une priorité.
12. Sous ce point de l’ordre du jour, le Comité permanent recevra les rapports du pays hôte de la COP12 et du Secrétariat sur les progrès des préparatifs de la COP12.

**Progrès des préparatifs de la COP12**

**Logo**

1. La 47e Réunion du Comité permanent a approuvé le logo qui est désormais disponible dans les trois langues officielles, avec le slogan pour la COP12 ainsi que le slogan pour la Journée mondiale des zones humides 2015 « Les zones humides pour notre avenir ».

**Entreprise chargée de la logistique et agence de tourisme**

1. L’Uruguay a engagé l’entreprise qui sera chargée des aspects logistiques de la COP12 et l’agence de tourisme officielle pour la COP12. Les deux entreprises travaillent déjà conjointement avec le Secrétariat Ramsar et la logistique de la COP12 progresse.
2. Du côté du Secrétariat, deux offres de postes temporaires, l’un de responsable de la logistique pour la COP12 et l’autre de professionnel junior ont été publiées pour aider le Secrétariat à organiser la COP12.

**Visas**

1. Comme indiqué à la 47e Réunion du Comité permanent, l’Uruguay a mis en place un mécanisme visant à faciliter le processus d’obtention des visas pour les délégués lorsqu’il n’y a pas de consulat ou de procédure équivalente établie en Uruguay à cet effet. Suite à l’accréditation ou à l’enregistrement et à la demande de visa avec envoi d’une copie du passeport ou d’informations de base (nom, nationalité, numéro de passeport), une lettre des autorités uruguayennes chargées de l’immigration sera préparée pour le délégué concerné et fera office de permis d’entrée dans le pays sans visa avant l’arrivée. Les instructions seront communiquées via le Secrétariat au début de février 2015, mais les conditions d’obtention des visas selon le type de passeport et la liste des consulats peuvent être consultées sur les pages web suivantes [**http://dnm09.dnm.minterior.gub.uy/visas.php**](http://dnm09.dnm.minterior.gub.uy/visas.php)et[**http://www.mapaconsular.mrree.gub.uy/**](http://www.mapaconsular.mrree.gub.uy/)**.**

**Participation au Bulletin des négociations de la Terre**

1. L’Uruguay croit savoir qu’un donateur IISD a déjà consacré sa contribution volontaire pour 2015 au financement de la couverture du Bulletin des négociations de la Terre à la COP12 de Ramsar. D’autres informations seront fournies lors de la 48e Réunion du Comité permanent.

**Activités parallèles et expositions**

1. La COP12 de Ramsar donnera l’occasion aux participants d’organiser plusieurs activités parallèles sur des thèmes mondiaux et régionaux concernant la Convention et les questions débattues à la COP. À la fin de janvier 2015, le Secrétariat Ramsar rendra public, sur son site web et sur le forum Ramsar, un appel à propositions d’activités parallèles et demandes pour des expositions.

**Excursions sur le terrain**

1. L’Uruguay travaille à la préparation de différents circuits touristiques dont un choix d’au moins trois options gratuites ainsi que d’autres options avec coût associé.

**Informations pratiques pré-COP pour les participants**

1. Vers le milieu de décembre 2014, des informations pratiques pré‑COP pour la COP12 pour les participants seront portées sur le site web de Ramsar qui comprendront des informations générales sur la COP12 (date, lieu, thème, droit de participation), des informations sur la préinscription et des informations pratiques pour les participants (visas, logement, activités parallèles, expositions).

**Financement de délégués parrainés à la COP12**

1. Le 17 novembre, le Secrétariat Ramsar a envoyé à toutes les Parties contractantes une note diplomatique contenant une lettre du Secrétaire général demandant un appui financier pour les délégués parrainés de 122 États membres qui se trouvent sur la liste OCDE/CAD des pays éligibles à l’aide, afin de leur permettre d’assister à la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes. Le Secrétariat est convaincu que les Parties contractantes tiendront compte de l’importance des résultats de la 12e Session de la Conférence des Parties et du besoin conséquent d’apporter un financement pour assurer la présence de représentants clés des pays en développement afin de garantir la réussite de cette session.